

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي والبيئي

**Conseil National Économique, Social et Environnemental**



**Allocution de Monsieur le Président du Conseil  
Professeur Rédha TIR**

**Séminaire sur :**

**L'Industrie Pharmaceutique et les Brevets**

**"Avec la contribution du groupe SAIDAL"**

**Mercredi 15 septembre 2021**

**Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger**

**RN n°11 Ain Benian -Alger**

**Monsieur le Président de l'Agence de la Sécurité Sanitaire**

**Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres de l'Etat**

**Mesdames et Messieurs les représentants des institutions de l'Etat**

**Mesdames et Messieurs les experts présents parmi nous**

**Mesdames et Messieurs les professeurs et chercheurs**

**Mesdames et Messieurs les représentants du secteur de l'industrie pharmaceutique**

**Mesdames et Messieurs les représentants des fédérations et associations du secteur de l'industrie pharmaceutique**

**Mesdames et Messieurs les membres des médias**

**Honorable assistance**

**Assalamou Aleikoum Wa RahmatouLlahi Wa Barakaatouh,**

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier tous d'avoir répondu à l'invitation du Conseil National Economique, Social et Environnemental pour participer à ce séminaire, qui porte sur un secteur dont l'importance stratégique pour notre pays n'est plus à démontrer, tout autant que les thématiques qui vont être abordées tout au long de cette journée par les experts internationaux et nationaux qui ont répondu à notre sollicitation et que nous remercions pour l'intérêt et la présence parmi nous.

L'industrie pharmaceutique est une des plus importantes dans le monde qui reste un secteur clé et un moteur de croissance de l'économie mondiale qui crée des emplois et participe au développement à travers les revenus qu'elle génère.

Des méga-accords sont conclus entre les grands groupes de l'industrie pharmaceutique dont l'objectif est de conquérir les marchés internationaux. C'est

dans cette optique qu'en matière de propriété intellectuelle, les acteurs majeurs de cette industrie protègent leurs brevets.

### **Mesdames et Messieurs,**

Aujourd'hui la prise en charge du secteur de la santé est davantage tributaire d'exigences financières, de la recherche et développement des technologies du fait de l'émergence de nouvelles maladies, de l'amélioration de l'espérance de vie impliquant une plus grande prise en charge de la santé des citoyens. Ce qui appelle à la réflexion et à la mise en place d'un nouveau modèle économique de la santé dont l'industrie pharmaceutique et les brevets en constituent l'armature. Cela revient au respect des droits de propriété intellectuelle, des normes sanitaires ainsi que la promotion de la mission de veille stratégique, la détention de l'information et des procédés de fabrication.

En effet, la législation nationale qui régit le secteur de l'industrie pharmaceutique doit être en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les Droits de la Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC de l'OMC) pour permettre une normalisation des produits pharmaceutiques fabriqués localement pour la consommation nationale, l'exportation et l'intensification de la croissance de ce secteur. Le marché des génériques est une niche de croissance et d'économie pour le secteur, qu'il y a lieu d'exploiter.

La pandémie du Covid a mis en évidence la nécessité pour les pays développés de relocaliser l'industrie pharmaceutique vers des zones de proximité pour devenir une opportunité économique de premier ordre qui permettra d'assurer une sécurité sanitaire ajustée pour la période post-Covid.

A cet effet, des démarches devraient être entreprises à l'endroit des grands producteurs internationaux pour créer des partenariats gagnant-gagnant pour les convaincre de délocaliser des unités de fabrication vers le marché national, garantissant une production devant satisfaire les besoins locaux et ceux des marchés environnants africains et arabes. L'ensemble des éléments sus-cités constituent une nouvelle dynamique nationale de l'industrie pharmaceutique qui devient un atout non négligeable dans les négociations.

Accéder à des technologies sanitaires pour produire des médicaments, des vaccins et autres produits sanitaires, pour répondre aux besoins de la population s'inscrit dans cette stratégie et permettra d'alléger le poids de l'importation qui pèse lourd sur leur balance financière. La question du brevet dans ses aspects acquisition et exploitation doit être traitée avec la plus grande attention, y compris les brevets qui sont tombés dans le domaine public.

L'industrie pharmaceutique s'appuie sur la recherche et développement en tant que vecteur d'innovation et nécessite de forts investissements devant être protégés. Ces investissements ainsi que la protection de la propriété intellectuelle sont des défis à relever par cette industrie afin d'assurer la sécurité sanitaire face aux nouvelles exigences.

Le marché mondial des produits pharmaceutiques est appelé à progresser en raison des innovations scientifiques, des nouvelles maladies et pandémies, du surpeuplement et du vieillissement de la population mondiale.

Les questions abordées lors de cette rencontre avec le concours des experts nationaux et internationaux, des représentants des institutions, des opérateurs économiques, chercheurs, fédérations et associations permettront d'identifier les mesures et mécanismes de soutien à l'industrie pharmaceutique qui devra être en phase avec le nouveau modèle mondial de l'économie de la santé.

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais conclure sans réitérer mes remerciements à tous les experts et participants pour leur contribution effective et j'annonce officiellement l'ouverture des activités de ce séminaire.

**Assalamou Aleikoum Wa RahmatouLlahi Wa Barakaatouh.**